



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **24 juin 2019**

Délibération n° 2019-3575

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Engagements de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 4 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 27 juin 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Vesco, Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Compan (pouvoir à M. Hamelin), Mme El Faloussi (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à M. Millet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 24 juin 2019****Délibération n° 2019-3575**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Engagements de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans sa séance du 10 décembre 2018 par délibération n° 2018-3254, le Conseil a approuvé la candidature de la Métropole de Lyon en qualité de territoire démonstrateur pour déployer la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté impulsée par l'État.

Dotée d'un statut particulier, la Métropole offre un cadre inédit pour repenser les politiques de solidarité, en renforçant les synergies entre ses compétences sociales, économiques et urbaines, tout en s'appuyant sur une coordination étroite avec les communes.

Elle mène, depuis 2015, de nombreuses actions en faveur des habitants les plus fragiles de son territoire : les familles en situation de précarité, les enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE), les personnes en insertion, les personnes âgées ou en situation de handicap. Ainsi, elle consacre en 2019 près du tiers de son budget aux politiques de solidarité, à hauteur de 953,1 M€.

Cependant, malgré les dispositifs sociaux et médico-sociaux existants, la Métropole reste marquée par un taux de pauvreté significatif, estimé à 15,7 % en 2015.

C'est pour réduire significativement les situations de précarité sur son territoire que la Métropole s'engage dans cette stratégie nationale. Elle entend ainsi amplifier les actions de prévention et de lutte contre la pauvreté, aux côtés de l'État, par des mesures concrètes et ciblées en faveur des personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil de délibérer sur la convention pluriannuelle d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, sur la période 2019-2021. Il définit les actions-cadres de la stratégie métropolitaine de prévention et de lutte contre la pauvreté. Puis, il sera proposé de délibérer à l'automne sur les projets qui seront subventionnés pour l'année 2019.

**I - Un engagement en faveur de la lutte contre la pauvreté qui s'inscrit dans les orientations stratégiques de la Métropole**

Cet engagement en faveur de la prévention et de la lutte contre la pauvreté s'inscrit dans les orientations stratégiques de la Métropole, à savoir :

- une ambition de rénover le travail social et de décroiser les acteurs pour éviter les ruptures de parcours, porté par le projet métropolitain des solidarités (PMS),
- une volonté de renforcer l'insertion par l'emploi, soutenue par le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e),
- une articulation renforcée avec les communes et leurs centres communaux d'action sociale (CCAS) avec le pacte de cohérence métropolitain,
- un engagement en faveur du logement des plus défavorisés, via le plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD) et les actions de lutte contre la précarité énergétique, plan d'urgence pour l'accès au logement,
- des moyens renforcés sur les quartiers en politique de la ville dans le cadre du contrat de ville.

Cet engagement s'illustre également dans les expérimentations engagées par la collectivité, notamment le soutien de l'expérimentation "Territoire zéro chômeurs de longue durée", la démarche "une réponse accompagnée pour tous" pour les enfants et adultes en situation de handicap, l'appel à projet culture et solidarité ou encore les initiatives solidaires en lien avec le monde de l'entreprise (charte des 1 000 entreprises pour l'emploi, fond d'innovation sociale pour l'économie sociale et solidaire).

Cette démarche s'articule, enfin, étroitement avec la mise en œuvre accélérée du plan quinquennal du "logement d'abord" sur le territoire métropolitain qui constitue le volet logement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

## **II - Une méthode de concertation pour définir des actions au plus près des besoins du territoire et des publics en grande précarité**

Pour définir les actions prioritaires à conduire en matière de lutte contre la pauvreté, la Métropole a conduit un travail de concertation et de mobilisation des acteurs du territoire, communes, partenaires et usagers.

Les partenaires du territoire ont ainsi été mobilisés lors d'un séminaire de concertation le 3 avril 2019. Ce dernier a réuni 150 participants autour de 8 ateliers. Les propositions d'actions ont été complétées par de nombreuses contributions. Elles insistent sur la nécessité de coordonner les acteurs et décloisonner les dispositifs pour mieux accompagner les publics fragiles.

Ensuite, les communes, portant de nombreuses actions en direction des publics précaires, constituent des partenaires essentiels dans la conduite des politiques de solidarités. Une première réunion avec les élus a eu lieu le 12 avril, suivie d'un temps de travail, le 10 mai, autour de 5 ateliers, réunissant 120 participants, élus et techniciens des communes et des CCAS. Cette concertation a permis de mettre en avant les nombreuses initiatives existantes sur les territoires et l'importance de mieux les articuler.

Enfin, une vingtaine d'associations accompagnant les publics en grande précarité ont été rencontrées le 9 mai 2019 en vue d'associer les personnes en grande précarité. Il en ressort la nécessité d'aller au-devant de ces personnes afin de recueillir leurs besoins, avant de co-construire avec celles-ci des solutions adaptées à leurs problématiques. Dans cette logique, 17 entretiens ont déjà été menés avec un panel de jeunes de l'aide sociale à l'enfance et une vaste enquête sur le sans-abrisme a été réalisée avec la mission régionale d'information sur l'exclusion.

Au total, 300 personnes ont participé à cette phase de concertation et formulé 50 propositions d'actions. Les résultats de cette concertation ont été présentés en Conférence métropolitaine des Maires (CMM), le 27 mai 2019.

## **III - Un plan d'actions partenarial et volontaire de 9,6 M€ sur 3 ans**

Les actions de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté s'adressent aux publics en situation de précarité, pour qui les dispositifs de droit commun restent insuffisants pour leur permettre de sortir durablement de la pauvreté. Elles ciblent, en priorité, les jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance, les familles et mineurs vivant à la rue, les publics vulnérables présentant des difficultés d'accès à leurs droits et les personnes en insertion éloignées de l'emploi.

Les actions s'articulent autour de 6 objectifs principaux :

- prévenir la reproduction de la pauvreté dès le plus jeune âge,
- favoriser l'autonomie des jeunes issus de l'ASE,
- renforcer l'accompagnement des personnes les plus précaires,
- garantir un accueil social inconditionnel sur l'ensemble du territoire,
- faciliter l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi,
- rendre actrices les personnes concernées.

Le plan d'actions se décline en deux types d'actions, les actions cadres - dites du socle - dont les contours ont été prédéfinis par l'État et des actions volontaires, dont les priorités ont été identifiées en concertation avec les partenaires.

L'enveloppe financière dédiée au plan d'actions est d'un montant annuel total de plus de 3,2 M€ dont la moitié allouée par l'État pour les années 2019, 2020 et 2021. Sur ce montant, 2,2 M€ annuels sont consacrés aux actions du socle et 1 million d'euros aux actions volontaires.

Les actions décrites et objectifs attendus ci-après sont annexés au projet de convention, joint à la présente délibération.

## **1° - Les actions du socle**

### Action 1 - Prévenir les sorties sèches de l'ASE

Les jeunes majeurs accompagnés au titre de l'ASE font face à des difficultés notables dans leur accès à l'autonomie dès leur passage à 18 ans. L'objectif est d'éviter les sorties « sèches » du dispositif de protection de l'enfance et ainsi de ne pas laisser des jeunes majeurs souvent fragiles en dehors de tout accompagnement.

Le budget annuel alloué à cette action-cadre est de 644 000 €.

### Action 2 - Mettre en place des maraudes mixte État / Métropole

Des femmes enceintes, des familles avec enfants et des jeunes isolés vivent à la rue, malgré les dispositifs existants. Les maraudes ont pour principal but d'"aller-vers" ces publics pour renforcer l'accès aux droits.

Le budget annuel alloué à cette action-cadre est de 100 000 €.

### Action 3 - Organiser le premier accueil inconditionnel de proximité

La Métropole dispose de 60 points d'accueils couvrant l'ensemble de son territoire. Néanmoins, il reste des communes où les habitants sont éloignés de plus de 30 minutes de transports en commun d'une Maison de la Métropole (MDM). Cette action a pour objet de garantir une égalité d'accès au service social de proximité.

Le budget annuel alloué à cette action-cadre est de 220 000 €.

### Action 4 - Généraliser les référents de parcours

Afin de garantir un parcours continu, cohérent et co-construit avec les personnes accompagnées, la Métropole s'est engagée à généraliser les référents de parcours chargés de l'accompagnement global et de la bonne coordination des interventions. La grande précarité nécessite, quant à elle, une approche spécifique et renforcée. Cette action permettra de créer des référents spécialisés pour accompagner les situations bloquées des publics en grande précarité et les professionnels.

Le budget annuel alloué à cette action-cadre est de 160 000 €.

### Action 5 - Renforcer les passerelles entre insertion et emploi

Depuis 2015, la Métropole porte une stratégie de rapprochement entre l'insertion et le développement économique. Il s'agit de renforcer l'activation des parcours vers l'emploi en abaissant le délai moyen d'orientation, en proposant un accompagnement adapté aux personnes et en accompagnant les entreprises dans leur démarche d'insertion des personnes.

Le budget annuel alloué à cette action-cadre est de 1 100 000 €.

## **2° - Les actions volontaires**

### Action 6 - Développer la prévention auprès de la petite enfance

Les études révèlent l'importance des premières années de vie dans la lutte contre la reproduction de la pauvreté. Cette action vise à améliorer l'accès aux soins pour les familles en grande précarité, favoriser le développement des compétences psychosociales des enfants et l'accès aux structures d'accueil collectives.

Le budget annuel alloué à cette action est de 230 000 €.

### Action 7 - Prévenir le décrochage scolaire

Sur le territoire métropolitain 1 421 jeunes de 15 à 17 ans sont déscolarisés. Cette action vise, aux côtés de l'Éducation nationale, une prévention plus précoce du décrochage scolaire, une meilleure coordination des partenaires et une association plus étroite des parents.

Le budget annuel alloué à cette action est de 100 000 €.

#### Action 8 - Accompagner les jeunes rencontrant des problématiques de santé mentale

Les jeunes rencontrant des problématiques de santé mentale sont particulièrement vulnérables (exclusion, risque d'errance). L'objectif est de repenser les modalités d'accompagnement au moyen d'une équipe mobile mixte (psychiatre, travailleurs sociaux) et de favoriser l'accès à un hébergement adapté.

Le budget annuel alloué à cette action est de 295 000 €.

#### Action 9 - Favoriser l'accès de tous à la culture

La culture est un levier d'inclusion identifié pour tous les publics en grande précarité. Cette action vise à renforcer les coopérations entre structures culturelles et sociales pour favoriser l'accès à la culture et l'implication de jeunes en situation de précarité dans des projets culturels.

Le budget annuel alloué à cette action est de 150 000 €.

#### Action 10 - Faciliter l'accès aux établissements médico-sociaux des personnes en grande précarité âgées et/ou en situation de handicap

Les personnes en grande précarité en situation de handicap ou âgées ont peu accès aux soins et les hébergements sont peu adaptés à ce public ou saturés. L'objectif est d'améliorer l'offre de soins et d'hébergement pour ces publics, en renforçant les passerelles entre structures sociales et médico-sociales.

Le budget annuel alloué à cette action est de 100 000 €.

#### Action 11 - Placer le public en grande précarité au cœur de la démarche

Les dispositifs existants ont souvent du mal à accompagner ces personnes qui connaissent de nombreuses ruptures de parcours rendant l'accès aux droits difficile, voire impossible. Afin d'adapter au mieux les actions et "aller vers" ce public souvent "invisible" pour l'action publique, la Métropole s'engage dans un dialogue continu avec les bénéficiaires de l'action sociale pour adapter ses dispositifs et définir des projets élaborés pour et par les usagers.

Le budget annuel alloué à cette action est de 125 000 €.

### **IV - Une mise en œuvre et un suivi permettant une évaluation concertée avec les communes, les partenaires et les usagers**

La phase de concertation a mis en évidence la volonté des communes, des partenaires et des usagers d'être associés dans la durée, par le biais de rencontres régulières, pour approfondir les diagnostics, coordonner les interventions, suivre et évaluer les actions menées.

En poursuivant ce travail de concertation, il sera proposé de délibérer à l'automne sur les subventions allouées aux projets portés par les partenaires pour l'année 2019.

Un comité de pilotage partenarial, piloté par l'État et la Métropole, se réunira 2 fois par an pour partager l'état d'avancement des actions et sera l'occasion de formuler des propositions de priorisation et d'ajustement des travaux.

Les communes et les CCAS seront associés à la déclinaison des actions. Les résultats des travaux seront partagés en Conférences territoriales des Maires (CTM). A l'issue, de nouvelles propositions d'articulation pourront être formulées et alimenter le futur pacte de cohérence métropolitain.

La mise en œuvre du plan associera étroitement les publics en grande précarité pour construire avec eux des solutions adaptées à leurs besoins (sous la forme de focus groupes) et pour les consulter (sous la forme de comités d'usagers) sur le suivi et la mise en œuvre du plan d'action.

Les actions seront également enrichies par les nombreuses initiatives portées par les associations, les citoyens et les entreprises du territoire.

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention avec l'État ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

- a) - les engagements de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté,
- b) - la convention à passer entre la Métropole et l'État pour les années 2019 à 2020.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 3 224 000 € sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitres 011 et 65 - opération n° 0P032O5642.

**4° - La recette** de fonctionnement en résultant, soit 1 612 000 € sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 74 - opération n° 0P032O5642.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2019.**

.